

**Assemblée Générale annuelle statutaire  
du Cercle Royal des Militaires de Réserve  
de la Province de LIEGE**

# **C O N V O C A T I O N**

L'Assemblée Générale annuelle statutaire (AGAS) du Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de LIEGE se tiendra :

**Jeudi 30 novembre 2017  
à 19 heures 45 (précises !)**

Quartier Médecin Lieutenant Joncker  
Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 LIEGE  
dans les locaux du Cercle Bloc C

Le port de la tenue militaire est **haute-ment** souhaité



Tenue de ville (service-dress)

## **ORDRE DU JOUR**

- Ouverture de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire 2017 par le Président ;
- Constitution du bureau de l'AGAS : Président, S1 et deux scrutateurs ;
- Rapports d'activité ;
- Rapport des commissaires aux comptes ;
- Approbation du bilan ;
- Fixation de la cotisation pour l'exercice novembre 2017–novembre 2018 ;
- Election des membres du Comité pour le mandat novembre 2017–novembre 2019 ;
- Désignation des commissaires aux comptes pour l'exercice novembre 2017 – novembre 2018 ;
- Présentation de la modification des statuts ;
- Examen des propositions des membres, s'il échet ;
- Vote portant sur la modification des statuts ;
- Signature du procès-verbal de l'AGAS 2017 par le bureau ;
- Fin de l'AGAS 2017.

**Conférence** : par le Cdt L. L'HOEST : La nouvelle COR (Cie Ops Res) trg par le 12/13 Li et les Res eux-mêmes.

N'oubliez pas de vous inscrire avant le 15 NOV 2017

### **MEMBRES DU COMITÉ SORTANTS ET RÉÉLIGIBLES**

Le mandat de ces personnes se termine en novembre 2017 :

Cdt Yves BAIDAK  
Col Dominique DI DUCA  
Col d'Avi Roger FRAIKIN  
Cdt Serge HENNIQUIAU  
Lt Jean-Philippe LAMBRECHT  
Cdt Serge LOUREAU  
Cdt Christian NEUVILLE  
Col Philippe ROUSSEAU  
Cdt d'Adm Paul SCIMAR  
Lt Col Jean van BRUSSEL  
Cdt Bruno VANDERVELDEN  
Maj Raymond WAUTHIER

Ils peuvent poser leur candidature, par écrit, pour un mandat courant sur la période novembre 2017 – novembre 2019 auprès du S1 (adresse du Cercle) AVANT le 15 NOV 2017

### **MEMBRES QUI SOUHAIENT ENTRER AU COMITE :**

pour un mandat de novembre 2017 à novembre 2019, il y a lieu de postuler, par écrit, auprès du S1 (adresse du Cercle) AVANT le 15 NOV 2017

### **LES ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DES MEMBRES :**

doivent parvenir, par écrit, au S1 (adresse du Cercle) AVANT le 15 NOV 2017

### **Possibilités d'inscription :**

- Via le courrier de BPost
- Via notre site web : [www.crmrlg.be](http://www.crmrlg.be)
- Via un courriel à : [crmrlg@skynet.be](mailto:crmrlg@skynet.be)
- Via un SMS au N° 0475 / 45 51 93

Lors de votre inscription, veuillez communiquer vos NOM - PRÉNOM - ADRESSE - N° CARTE IDENTITÉ - IMMATRICULATION VÉHICULE.

Votre inscription **DOIT** contenir les renseignements suivants (pour l'entrée au Quartier St Laurent) :

- Nom & prénom
- Adresse du domicile
- N° de la carte d'identité
- L'immatriculation du véhicule qui sera parqué dans le Quartier



# Adaptation / Modification d'un article des statuts du CRMRLG

Lors de notre Assemblée Générale Annuelle Statutaire (AGAS) du jeudi 30 novembre 2017 à 19 heures 45, il vous sera demandé d'émettre votre avis (OUI ou NON) quand à une adaptation/modification d'un article de nos statuts portant sur la personne qui peut exercer la présidence.

Dans le seul but d'assurer la pérennité de la Présidence, il aurait lieu de modifier



l'article S.08.1. : Le Président doit être membre affilié et si possible Officier Supérieur de Réserve.

par la version proposée ci-dessous :

article S.08.1.

*Le Président doit être par ordre de préférence :*

- un **Officier Supérieur de Réserve membre affilié** (en activité de service),
- ou un **Officier Subalterne de Réserve membre affilié** (en activité de service),
- ou un **Officier Supérieur de Réserve membre adhérent** (admis à l'honorariat),
- ou un **Officier Subalterne de Réserve membre adhérent** (admis à l'honorariat),

**Condition pour ce changement :**

Article R.03.8. Quorum :

c. Toute modification aux statuts requiert un vote à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

# ELECTION DU PRESIDENT DU CERCLE ROYAL DES MILITAIRES DE RESERVE DE LA PROVINCE DE LIEGE

## APPEL A CANDIDATURE

Notre Président, le Col (R) Dominique DI DUCA, termine son mandat de président à l'issue de l'Assemblée Générale du jeudi 30 novembre 2017.

Il est fait appel à candidature(s) pour le mandat de président novembre 2017 – novembre 2019.

Le nouveau président doit répondre aux critères suivants :

La candidature doit parvenir au bureau du Cercle AVANT le 15 Novembre 2017 (les candidatures au poste de président du CRMR Prov LIEGE sont publiques - non secrètes).

*Extraits des statuts et du règlement d'ordre intérieur :*

*Article S.08.1 :*  **TENEZ COMPTE DE L'EVENTUELLE MODIFICATION DES STATUTS**

Le Président doit être membre affilié et si possible Officier Supérieur de Réserve.

*Article R.02.2.a :*

Membre affilié : Mil Res belge soumis à des obligations militaires et inscrit régulièrement au CRMR Prov LIEGE.

*Article S.08.2 :*

Le Président est élu par le Comité à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Son mandat est de deux ans et est renouvelable.

*Article R.04.1.b :* Les années correspondant à la fin du mandat du Président, les membres du Comité se réunissent de suite après la fin de l'AG, aux fins de procéder à l'élection du nouveau Président ou à la re-conduction du Président en exercice dans ses fonctions. Cette séance spéciale est présidée par le doyen d'âge des membres du nouveau Comité.

Article R.06.1 : Les candidatures doivent être introduites au Comité par écrit et parvenir au S1 avant le ...« le 15 Nov 2017 ».....

Article R.06.2 : Le Président est élu par le Comité en son sein, parmi les candidats, à sa première réunion suivant l'AG.

Concrètement :

L'élection du Président du Cercle se fait à bulletin secret, immédiatement après l'AG, et pour les seuls membres du Comité.

Si le candidat à la présidence du Cercle est déjà membre du Comité, l'élection est dite simple (élection directe par ses paires)

Si le candidat à la présidence du Cercle N'est PAS membres du Comité :

- Dans un premier temps, il doit postuler pour un mandat au sein du Comité.
- Il doit être élu au Comité par l'AG.
- Il devra avoir postulé comme candidat à la présidence du Cercle.
- Ce sera ensuite l'élection au deuxième échelon par les membres du Comité qui désigneront le président du Cercle pour un mandat de deux ans.

Toutes les candidatures doivent parvenir à :

Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège

Officier S1

Quartier Médecin Lieutenant Joncker

Rue Saint Laurent, 79

4000 LIEGE

